

Savoirs ordinaires et savoirs savants chez les historiens

Alliances, concurrences et exclusions

Au moment de leur professionnalisation, à la fin du XIXe siècle, les historiens avaient cru trouver dans la « méthode historique » un brevet de scientificité les démarquant de tous les savoirs historiques ordinaires. Confiants dans la supériorité de leurs façons de faire, principalement adossées à l'établissement des faits étayé sur la « critique des sources », ils estimaient n'avoir aucun mal à se distinguer de tous les récits historiques ne respectant pas ce protocole¹. Dès lors constitués en communautés professionnelles grâce à l'appui d'Etats nationaux multipliant les chaires universitaires, les historiens préservèrent leur autonomie en agitant le drapeau de la Science. En France, avec retard sur l'Allemagne, cette revendication se traduisit surtout par une rupture avec la philosophie et la littérature, deux disciplines auxquelles s'étaient rattachés beaucoup d'historiens, de Michelet à Taine : « Et nulle autre différence que celle-ci, notait Barbey d'Aurevilly, c'est que l'un (le Roman) met ses mœurs sous le couvert de personnages d'invention, et que l'autre (l'Histoire) donne les noms et les adresses. »² L'histoire devait désormais s'appuyer sur la critique des documents rendue efficace grâce à des « sciences auxiliaires » (paléographie, diplomatique, philologie, épigraphie, etc) prises en charges par des enseignements spécialisés. L'Ecole des Chartes devint le lieu éminent de ces savoirs placés au cœur de l'histoire-science. Comme en d'autres sciences sociales en voie de professionnalisation, les revues contribuèrent pour leur part à organiser et à hiérarchiser la communauté. L'Université elle-même s'écarta progressivement de ses habitudes mondaines, où la rhétorique détenait une part trop belle, pour se conformer aux règles nouvelles de la science³. Plusieurs textes enfin furent voués à définir les bonnes pratiques : l'un des premiers, présenté comme le « programme » - le terme mérite d'être souligné en ce qu'il relève du lexique de la Science - de la première revue professionnelle française d'histoire, la *Revue historique*, est de la plume de Gabriel Monod. Ce dernier y présente l'histoire sous le même jour que la physique ou la physiologie : toutes sont des sciences empiriques. L'histoire a en propre une méthode qui est fondée sur un contact direct

¹ Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos, *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette, 1898. Cf. Peter Novick, *That Noble Dream: The 'Objectivity Question' and the American Historical Profession*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

² Jules Barbey d'Aurevilly, *La Vengeance d'une femme*, dans *Les Diaboliques*, Paris, Dentu 1874, repris dans l'édition des *Romans*, Paris, Gallimard, Quarto, 2013, p.1076.

³ Gérard Noiriel, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin, 1996, chapitre V : « Naissance du métier d'historien », p.211-237.

avec les sources. Selon Monod, la science historique est celle « où chaque affirmation » est appuyée sur des « preuves », des « renvois aux sources » et des « citations », en « excluant sévèrement les généralités vagues et les développements oratoires »⁴. Prendre l'éloquence pour lui tordre le cou.

Même en cet âge d'or de l'histoire « méthodique », la frontière entre histoire savante et producteurs courants d'histoire ne disposait pourtant pas de l'étanchéité que l'histoire « scientifique », principalement universitaire, lui prêtait. Le privilège n'était que d'apparence. D'abord parce que nombre d'historiens amateurs, peuplant sociétés savantes ou associations mémorielles, recouraient à des pratiques très voisines avec un souci de sérieux que les professionnels du savoir historique auraient eu quelque mal à contester. Sans même encore subir la dure concurrence de la télévision ou d'internet, l'histoire savante n'avait pas le monopole de la production d'une histoire de qualité, qui plus est parfois reprise et référencée par les historiens de métier eux-mêmes. Ensuite parce que des brèches étaient déjà ouvertes par lesquelles s'engouffraient quelques grands amateurs d'histoire parfois difficiles à distinguer des savants professionnels. Lorsque le chef du Parti socialiste, Jean Jaurès, à la faveur d'une défaite électorale aux élections législatives du printemps 1898, se lança dans la préparation d'une nouvelle histoire de la Révolution française, il le fit à la manière des historiens de son temps, plongeant dans les archives et proposant même de nouvelles perspectives historiographiques⁵. Enfin parce que plusieurs grands savants, fondateurs de la nouvelle science historique se trouvaient impliqués dans la vie politique aux côtés du nouveau régime républicain : Gabriel Monod a l'oreille de Jules Ferry, Ernest Lavisse est directeur de l'Enseignement supérieur et Charles Seignobos joue un rôle important dans l'élaboration des programmes scolaires.

L'illusion du monopole, qu'entretenait une classe d'historiens professionnels désireux de protéger ce qui s'apparentait à un savoir-faire que leur corporation souhaitait jalousement conservée par devers elle, finit par voler en éclat sous l'effet de redoutables mises en doute. A partir des années 1970 s'imposa subrepticement une ère d'incertitudes qui fit vaciller la superbe des historiens patentés, tout en provoquant chez certains d'entre eux un mouvement contraire de raidissement scientifique, qui s'exprima notamment dans de grandes enquêtes

⁴ Gabriel Monod, « Introduction : du progrès des études historiques en France depuis le XVI^e siècle », *Revue historique*, 1, janvier-juin 1876, citation *ibid.*, p.62.

⁵ Mona Ozouf, « Jaurès », dans François Furet et Mona Ozouf (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988 et Valérie Lecoulant, « Jean Jaurès, historien de la Révolution française », *Jean Jaurès. Bulletin de la Société d'Etudes Jaurésiennes*, n°119, octobre-décembre 1990.

collectives bardées de convictions entées sur la cumulativité du savoir historique⁶, comme l'acte un peu désespéré du souverain que l'on détrône sans ménagement⁷. C'est ce double mouvement que l'on peut observer depuis deux ou trois décennies sur fonds d'une grisaille intellectuelle faite de « post-modernisme », de « tournant linguistique » voire de « pensée critique » communiant dans un relativisme pas toujours assumé où s'affirment contradictoirement l'égalité des savoirs en dignité en même temps que la plus intransigeante des dominations scientifiques.

A cette réévaluation épistémologique complexe, ébranlant un savoir presque impérial, s'ajouta la concurrence grandissante de producteurs d'histoire aux marges ou, plus encore, de médiateurs installés en des espaces d'où ils écrasaient la parole de professeurs enfermés dans le périmètre étroit de leurs amphithéâtres. La télévision, le vedettariat qui l'accompagna sur la scène juridique et politique, furent des rivaux bien plus redoutables que ne l'avaient été dans les décennies précédentes la littérature ou même le cinéma.

Aussi faut-il bien se résoudre à admettre que la porosité est grande entre les savoirs savants, issus de communautés professionnalisées en général rémunérées par l'Etat (Universités ou grands établissements de recherches et d'enseignement) et des savoirs produits en dehors d'elles. Les frontières entre les uns et les autres n'ont évidemment rien de naturelles et résultent de la construction de lignes imaginaires produites par des habitudes professionnelles mais aussi par des formes dégradées d'une lutte des « classes » intraprofessionnelle comme l'attestent souvent les querelles de légitimité. Il n'est que de lire beaucoup d'histoire pour se rendre compte qu'il est des professionnels qui travaillent comme des amateurs et des amateurs qui parviennent à s'imposer comme des professionnels. L'un des historiens les plus originaux du siècle dernier, Philippe Ariès, longtemps tenu aux marges du monde savant, ne se définissait-il pas lui-même comme un « historien du dimanche »⁸ ? Il est donc de peu d'intérêt de s'efforcer d'établir les grands principes régissant l'« histoire savante » qu'ignorerait les pratiques ordinaires de la discipline. Il est en revanche plus pertinent d'observer les relations qu'entretiennent différentes formes d'histoire, les unes sociologiquement associées au monde de la science professionnalisée, les autres libérées des contraintes et des règles du métier mais tout aussi attachées aux valeurs de la science. Les exemples qui suivent définissent quatre configurations : le contrôle, l'exclusion, la

⁶ Cf. Jacques Revel, « Le pied du diable. Sur les formes de la cumulativité en histoire » dans Bernad Walliser (dir.), *La cumulativité du savoir en sciences sociales*, Paris, éditions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2010.

⁷ Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitude et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998.

⁸ Philippe Ariès, *Un historien du dimanche*, Paris, Seuil, 1980. Avec la collaboration de Michel Winock.

coopération voire la rivalité. Toutes sont marquées par l'état de conflictualité caractéristique d'une guerre des savoirs nourries d'affrontements de méthodes, d'inégalités de connaissances, de différences de statuts mais aussi de divergences idéologiques.

1. Retours sur quelques impuretés : Histoire, littérature et cinéma

Avant d'entrer dans l'analyse de ces relations, il n'est pas inutile de procéder à quelques rappels concernant les relations entre trois grands porteurs de récits historiques. Ainsi, l'on sait que les romanciers font beaucoup de l'histoire leur matière. A leur manière, ils lui donnent forme et contribuent à la mettre en ordre. Ils s'y emploient certes à des fins esthétiques et morales et non selon les règles de la méthode scientifique, mais n'en sont pas moins des producteurs d'un discours historique qui ne concerne pas seulement l'histoire contemporaine de leur temps. Pour mener à bien leur entreprise, où se conjuguent, de façon contradictoire, souci documentaire gouverné par une quête de l'exactitude historique et travail de l'imagination assez indifférent aux contraintes imposés par les faits avérés, les romanciers opèrent selon des modalités cousines du travail de l'historien. Si la référentialité n'est pas première, puisque la fiction, et seulement elle, commande le récit, elle n'en est pas pour autant tout à fait absente. Même dans les romans de Tolkien, où ne figurent nul fait ou personnage ayant existé, l'écrivain atteste l'état des études médiévales tel qu'il était au tournant des XIXe et XXe siècles, un peu ancien donc au regard du moment où l'écrivain rédigeait les volumes composant *Le Seigneur des anneaux*. La Marie-Antoinette de Dumas dans *Joseph Balsamo* n'est pas toute de fantaisie, pas plus que Louis XVI qu'il y dépeint sous des traits de jeune homme ne sont en totale rupture avec le modèle brossé par les historiens consacrés. Dumas était un grand lecteur des œuvres de Michelet. Si l'auteur des *Trois mousquetaires* et ses collaborateurs se montraient parfois insolents avec l'abondante documentation historique qu'ils accumulaient, ils composaient et bricolaient avec elle, en respectaient l'existence, répondant à la curiosité immodérée de leurs contemporains pour l'histoire de la Révolution française et ce qui l'avait immédiatement précédée⁹. Le résultat le plus curieux que dégage une œuvre comme celle de Dumas (mais l'on pourrait faire la même remarque pour bien d'autres œuvres romanesques en prise sur l'histoire) est que le matériau historique sert

⁹ Cf. Claude Schopp, *Alexandre Dumas*, Paris, Fayard, 2002. On pourra aussi se reporter aux remarques de Judith Lyon-Caen dans sa présentation de *Joseph Balsamo* et du *Collier de la reine*, Paris, Gallimard, « Quarto », 2012 : « Alexandre Dumas, maître du temps ? ».

d'abord à fabriquer de la fiction qui, en retour, contribue à nourrir toutes sortes d'imaginations, y compris celle qui travaille en sourdine l'historien de profession.

On sait Balzac bon sociologue. Il n'en est pas moins tout autant historien respectable, lui aussi hanté par la mémoire de la Révolution à laquelle il consacra l'un de ses plus grands romans, *Les Chouans* sous-titrée presque à la façon d'une monographie savante : *La Bretagne en 1799*. En vue d'un tel roman, Balzac se rendit à l'été 1827 à Fougères. Il y chercha moins sans doute des faits qu'une atmosphère, car ce qui le distingue des historiens, écrivains ou pas (par exemple Vigny dans *Cinq-Mars*) impatientes de restituer des faits et des schémas, est sa volonté d'éclairer des passions. Balzac se lança ainsi dans ce que nous appellerions aujourd'hui une enquête d'histoire orale, récoltant les souvenirs de témoins âgés sans pour autant que son roman ne suinte trop de ses sympathies monarchistes¹⁰. Ce roman ne compta pas pour rien dans la fortune historiographique de la chouannerie, bien au-delà de la période réactionnaire du romantisme. Le roman de Balzac, en dépit du souhait probable de son auteur, dispose d'une évidente portée historique, non seulement parce que l'écrivain sut « enquêter » mais parce que, comme le pratiquait plus professionnellement Dumas, il fixe aussi des images et des visages qui peuplent la mémoire des événements, jusque dans le travail des historiens contemporains.

Qu'en est-il au sein de la littérature plus contemporaine, en butte à une historiographie ayant proclamé son autonomie et s'appuyant sur un discours de la méthode plus ou moins strict ? Le roman a de surcroît perdu la prééminence dont il disposait au XIXe siècle, encore qu'il ait disposé de quelques beaux restes au siècle suivant, durant lequel l'histoire est demeurée la divinité que l'on sait avant de se dissoudre dans le présentisme contemporain. De la même manière que les historiens ont évincé la littérature de leur science normale¹¹, les romanciers ont cultivé avec l'histoire des relations beaucoup moins denses qu'au siècle précédent. Un genre s'en est affirmé dans un splendide isolement, inconnu au XIXe siècle : le roman historique, art réservé aux moins doués des écrivains, spécialisés dans la reconstitution d'un passé plus ou moins sérieusement documenté, encore qu'il faille noter que plusieurs grands romanciers du siècle dernier aient cédé à l'appel du genre. En 1958, Louis Aragon publia *La Semaine sainte*, un puissant roman où se trouve relatée une semaine de mars 1815

¹⁰ On trouve des remarques intéressantes, quoique un peu datées, dans la préface à l'édition du Livre de Poche du roman (1961), par Jean de la Varende.

¹¹ Cf. Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos, *Introduction aux études historiques*, rééd ; Paris, Kimé, 1992, avec une préface de Madeleine Rebérioux, p.244 : « C'est depuis cinquante ans que se sont dégagées et constituées les formes scientifiques d'exposition historique, en harmonie avec cette conception générale que le but de l'histoire est, non pas de plaire, ni de donner des recettes pratiques pour se conduire, ni d'émouvoir, mais simplement de savoir. »

durant laquelle le roi Louis XVIII fut contraint de fuir la capitale devant le retour de Napoléon enfui de l'île d'Elbe.

Des remarques similaires pourront être faites à propos du cinéma. On sait que le septième art est au XXe siècle ce que le roman avait été au XIXe. Sans chasser le second, le premier en prit bien des fonctions et s'est teinté de plusieurs ressemblances parmi lesquelles une commune relation à l'histoire¹². L'image animée, bien plus que le texte, produit des effets de réel à nul autre pareil. Plus encore que les écrits des anciens voire des images figurant sur les vases ou les mosaïques antiques, les « peplums » hollywoodiens ont ainsi forgé notre représentation courante de l'Antiquité. Face à de telles féeries, l'œuvre de l'histoire savante ne pèse pas bien lourd.

Les relations entre cinéma et histoire ne peuvent se limiter à ce constat somme toute assez banal. Pas plus que les romanciers, les cinéastes ne peuvent être présentés comme de simples consommateurs d'histoire, discipline dans laquelle ils viendraient puiser des schémas narratifs susceptibles d'activer des émotions. Comme le roman, le cinéma a joué et joue encore une partition originale dans l'écriture de l'histoire savante. On ne peut le considérer comme un simple vulgarisateur d'un savoir raffiné dans le secret des laboratoires. Il lui arrive aussi de *montrer*, d'autant plus efficacement que son écriture est iconographique, ce que l'historien peine à décrire ou même à entrepercevoir.

L'authenticité, notion capitale dans l'analyse historique dont la valeur dépend beaucoup de la qualité de la documentation, impose à la recherche savante une relation directe avec les traces. L'historien doit « citer ses sources » pour prouver ses dires. Il doit de surcroît les « respecter » dans leur intégrité et évidemment ne point tricher avec elles. Nous avons vu le romancier beaucoup plus libre, quoique parfois tout aussi soucieux de ces sources que l'historien de laboratoire : Zola pour le Paris du second Empire ou Flaubert pour Carthage. Il en va de même pour le cinéaste. Le régime de l'image autorise tout autant de « trucages » que celui des mots. Plusieurs films prétendent évoquer Versailles quand les équipes de réalisation avaient tourné au Château de Vaux-le-Vicomte. Ce petit mensonge n'effarouchait personne et n'altérait en rien l'intérêt du regard historique délivré par les metteurs en scène. Au reste, les plus érudits ne sont pas nécessairement les meilleurs juges en la matière, ne concevant l'histoire que sous le jour d'un stock de faits vérifiables. Voici pourquoi, ils ont dressé un cordon sanitaire entre leur discipline, seule détentrice du monopole de la « vérité historique », et la littérature ou l'histoire. On les voit souvent, tels des maîtres d'école, taper sur les doigts

¹² Cf. Marc Ferro, *Cinéma, une vision de l'histoire*, Paris, Editions du Chêne, 2003 ; Antoine de Baécque, *L'histoire-caméra*, Paris, Gallimard, 2008 ; Shlomo Sand, *Le XXe siècle à l'écran*, Paris, Seuil, 2004.

des cinéastes désinvoltes avec les « faits ». Les films n'ont pas manqué qui ont donné lieu à ce genre de polémiques passablement infécondes.

Il est très exceptionnel en effet que les films ou les romans nous révèlent des faits « à l'état brut ». La quête de l'« archive »-Gaal dont surgira toute la vérité est d'ailleurs tout aussi illusoire. En revanche, la littérature ou le cinéma nous apportent d'autres connaissances parfois tout aussi lumineuses que celles que nous fournissent les plus doués des historiens de cabinet. Des historiens du cinéma des camps nous l'ont montré avec la plus grande finesse. Sans doute certains de ces films sont-ils considérés comme « documentaires » (encore que le genre se frotte aujourd'hui de fiction comme dans les fameux « documenteurs » de William Karel) et ne sont-ils pas à mettre tout à fait sur le même plan que les films dits de fiction. Il n'en reste pas moins que l'écriture du film documentaire, et parfois même sa réalisation, ne sont parfois pas si éloignés du cinéma d'auteur¹³. Il arrive même que les deux arts se rencontrent et dialoguent autour de l'histoire qu'ils s'efforcent de retracer. Alain Resnais fut l'un de premiers à en tenter l'aventure avec *Nuit et Brouillard* qui fut au sens propre une véritable révélation de la vérité des camps d'extermination nazis en 1955. Les nazis eux-mêmes s'étaient engagés dans une filmographie des camps, où les rapports fiction/non fiction sont tout à la fois complexes et pervers, puisque les déportés y furent appelés à jouer leur propre rôle, à l'avantage évidemment de leurs gardiens. Le masque qu'ils y furent contraints de prendre ne dissimule pourtant pas tout de leur condition qui se laisse entrevoir par le truchement de quelques regards dérobés par la caméra¹⁴.

Mais ces cas extrêmes ne sont pas les seuls à pouvoir être convoqués lorsque l'on examine les relations entre histoire et cinéma à la recherche moins d'une hiérarchie entre deux types de savoir, l'un savant, l'autre « ordinaire », mais d'une complémentarité, presque d'une dialectique entre deux façons de connaître le passé. Les historiens du cinéma notent que tous les films sont historiques, en ce qu'ils sont les traces d'un moment capturé et figé dans la pellicule naguère, dans la codification numérique aujourd'hui. Tous les films, même les plus badins, sont un fragment d'histoire. On parle de « vieux film » et non de « vieux roman » parce qu'un film traduit toujours son environnement historique par d'innombrables empreintes parfois presque imperceptibles : un objet, un geste, un paysage. La formule du monde en « noir et blanc » utilisée pour évoquer des temps reculés porte la cicatrice de cette

¹³ Cf. Stéphane Breton, « Le regard » dans Olivier Remaud, Jean-Frédéric Schaub et Isabelle Thireau (dir.), *Faire des sciences sociales. Comparer*, Paris, éditions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2012.

¹⁴ Sylvie Lindeperg, *La voie des images. Quatre histoires de tournage au printemps-été 1944*, Lagrasse, Verdier, 2013.

historicité du cinéma, absolument singulière, et que nulle autre modalité de la connaissance n'est en mesure de rendre.

A cette propriété s'en agrège une autre, justement relevé par Siegfried Kracauer¹⁵. Selon ce dernier, l'écriture filmique présente de fortes parentés avec l'écriture de l'histoire. Kracauer fut sans doute l'un des premiers théoriciens, longtemps inconnu, du « jeu d'échelles » devenu si familier aux historiens contemporains¹⁶. Selon lui, l'historien a tout intérêt à régulièrement modifier la focale de ses observations comme le fait le cinéaste, passant du « gros plan » au « plan d'ensemble ». Jacques Revel est aussi sensible à cet aspect de l'écriture cinématographique comme il le montre dans un entretien consacré au film de Michelangelo Antonioni, *Blow Up*¹⁷. De même trouve-t-on chez Kracauer une robuste critique de la périodisation, moins liée, il est vrai, à son expertise cinématographique. Kracauer ne nous en met pas moins sur la piste d'une réflexion où se rencontrent cinéma et histoire comme analyseurs du temps.

Reste le cas des « films historiques », au sens restreint, comme l'on parle de « romans historiques », et que l'on désigne parfois plus couramment sous le terme de « films à costumes » (on pourrait d'ailleurs également parler de « romans à costumes » même si l'effet de réel est beaucoup plus fort au cinéma). Ces films restituent une vision de l'histoire et la transmettent à un public large, forgeant les imaginations historiques courantes avec une efficacité à laquelle seule celle de la bande dessinée peut aujourd'hui être comparée. Les « peplums » des années 1950 et 1960 ont pesé dans la fabrication d'une connaissance ordinaire de l'Antiquité romaine au même titre que le récit des aventures d'*Astérix Le Gaulois*. L'époque moderne a aussi été traitée par d'immenses succès cinématographiques tel *Si Versailles m'était conté*, film de 1953 réalisé par Sacha Guitry qui rencontra un vaste public de près de 700000 personnes, au plus grand scandale des spécialistes de la période qui y pointaient erreurs et anachronismes, au demeurant absolument assumés par l'auteur. D'autres cinéastes furent davantage scrupuleux dans la recherche documentaire, comme le fut Charlie Chaplin pour évoquer une histoire très contemporaine dans *Le Dictateur* (1940)¹⁸. Chaque période historique est ainsi assortie d'un discours cinématographique plus ou moins fourni, la séquence la plus représentée se trouvant sans doute être celle de la Seconde Guerre

¹⁵ Siegfried Kracauer, *L'Histoire. Des avant-dernières choses*, Paris, Stock, 2006 (première édition en langue anglaise : 1969).

¹⁶ Cf. Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Editions de l'EHESS-Gallimard-Le Seuil, 1996. C'est d'ailleurs Jacques Revel qui préfaça la première édition française du livre de Kracauer.

¹⁷ Entretien avec Christian Delage et Antoine de Baecque, « Un exercice de désorientation : Blow up », dans Christian Delage et Antoine de Baecque (dir.), *De l'histoire au cinéma*, Bruxelles, Complexe, 1998.

¹⁸ Antoine de Baecque, *L'histoire-caméra...*, *op.cit.*, p.41 et 114.

mondiale¹⁹. En général, comme le note justement Shlomo Sand, ce sont les guerres, les révolutions, les événements et processus politiques, les conquêtes ou les luttes de libération nationale qui ont retenu les cinéastes, au détriment peut-être des évolutions plus lentes et des composantes moins spectaculaires de la vie des sociétés²⁰. Les images, animées ou non, dictent évidemment un certain type de rapport à l'historicité.

Littérature, cinéma et histoire contribuent ainsi, chacun à sa manière, à forger des représentations du passé. Il y aurait ainsi quelque ridicule à inviter l'histoire à corriger la littérature ou le cinéma, à la manière de Bouvard et Pécuchet se navrant des erreurs et approximations des romanciers. Flaubert en fait l'objet de ses sarcasmes en décrivant la rivalité scientifique opposant Bouvard et Pécuchet lorsque ces deux nouveaux savants se mirent à se piquer d'histoire : le second « se serait cru déshonoré s'il avait dit : Charlemagne et non Karl le Grand, Clovis au lieu de Clodowig »²¹. Mais lorsque les historiens affrontent des enjeux plus lourds, ils sont parfois sollicités de dire le vrai, d'une façon parfois tout aussi péremptoire.

2. L'histoire sous contrôle : les usages du politique

Parce qu'elle contribue à forger des identités en situant les individus dans le temps, l'histoire a toujours été sous l'emprise d'usages politiques²². Le régime moderne de la politique, né d'une Révolution française aspirant à ouvrir un nouveau temps ainsi que l'atteste symboliquement la promulgation d'un nouveau calendrier, a établi l'histoire comme la grande divinité du nouvel âge. Les XIXe et XXe siècles furent dominés par la quête d'un sens de l'histoire, indifféremment confiée à des philosophes, des écrivains, des artistes mais aussi à de grandes figures politiques. De flamboyants ministres furent aussi de notables historiens. Parce qu'elle laissait encore tant de traces dans la politique de leur temps, par son inaccomplissement même, la Révolution française fut l'objet d'études privilégié par cette

¹⁹ John W. Chambers II et David Culbert (dir.), *World War II. Film and History*, New York, Oxford University Press, 1996 et Sylvie Lindeperg, *Les Ecrans de l'ombre. La Seconde Guerre mondiale dans le cinéma français (1944-1969)*, Paris, CNRS éditions, 1997.

²⁰ Shlomo Sand, *Le XXe siècle à l'écran*, op.cit., p.21.

²¹ Gustave Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*, op.cit., p.142.

²² Cf. François Hartog et Jacques Revel (dir.), *Les usages politiques du passé*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2001 ; Claire Andrieu, Marie-Claire Lavabre, Danielle Tartakowsky (dir.), *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006 ; Maryline Crivello, Patrick Garcia, Nicolas Offenstadt (dir.), *Concurrences des passés. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006.

historiographie : Chateaubriand, Guizot, Thiers ou Tocqueville partageaient la même conviction que pour bien gouverner son temps, il convenait de bien connaître le passé. L'histoire avait été le miroir des princes, elle pouvait devenir le guide utile des temps nouveaux. Nul n'aurait eu le front de faire de celle-ci une discipline émancipée de tels besoins, repliée sur elle-même et monopolisée par une caste de spécialistes qui n'auraient eu d'autre souci que la seule confrontation des résultats de leurs recherches à l'intérieur d'une petite communauté d'érudits.

A la fin du siècle, l'émergence d'une histoire savante professionnalisée définie par les règles d'une méthode encadrée par tout un ensemble de préceptes ne changea pas immédiatement les relations entre l'histoire et son environnement politique immédiat. Les fondateurs de ce qui désormais allait constituer une « discipline »²³ codifiée remise à la vigilance de sourcilieux « historiens » recrutés par l'Université peuvent également se compter parmi les fondateurs d'un régime politique – la IIIe République – soucieuse d'unité nationale. La fabrique de la nation demeure, comme chez ses prédécesseurs, l'un des objectifs prioritaires de cette nouvelle génération d'historiens pères d'une méthode critique qu'ils concevaient comme la manifestation la plus pure de l'esprit scientifique²⁴.

Quelques décennies plus tard et l'expérience d'une guerre majeure intégrée, de jeunes historiens se levèrent avec la volonté de mettre fin au régime national de l'historiographie universitaire. On cite souvent une formule de 1919 tirée de la leçon inaugurale de Lucien Febvre à l'Université de Strasbourg, lancée comme un appel à une histoire affranchie de son carcan patriotique, dénonçant l'histoire « serve » qui sert : « Professeurs de l'université française de Strasbourg, nous ne sommes point les missionnaires débottés d'un Evangile national, si beau, si grand, si bien intentionné qu'il puisse paraître. »²⁵ Qui pourrait croire cependant que cette apostrophe célèbre puisse être interprétée comme un encouragement adressé aux historiens à se retirer du monde ? Rien dans les œuvres ni les actes de Febvre, Bloch et de nombre de leurs amis n'atteste le moindre dégageant. Comment repérer chez l'auteur de *Combats pour l'histoire* ou le co-directeur de l'*Encyclopédie française* comme chez celui de *L'Etrange défaite*, mort sous les balles nazies, la trace d'une indifférence

²³ Cf. Jean Boutier, Jean-Claude Passeron et Jacques Revel (dir.), *Qu'est-ce qu'une discipline ?*, Paris, éditions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2006.

²⁴ Gérard Noiriel, *Sur la « crise » de l'histoire*, *op.cit.* Chapitre II : « La formation d'une discipline scientifique », p. 47-89..

²⁵ Lucien Febvre, « L'histoire dans le monde en ruines », *Revue de synthèse*, février-juin 1920, p.4. Cf. les commentaires de François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003, p.149-151 et ceux d'Olivier Dumoulin, « Les historiens au service de l'Etat ? (1871-1940) » dans Marc Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir.), *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française, 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000.

politique ? Ce qu'il faut pourtant pointer chez l'un et l'autre est l'espèce de lucidité critique qui limite la confusion entre l'exercice savant et la démarche citoyenne ou, si l'on préfère, politique.

Ainsi, bien qu'engagés dans la politique de leur temps, ni Febvre ni Bloch ni aucun des jeunes historiens qui les accompagnèrent dans l'entre-deux-guerres et même au-delà, ne confondirent-ils leur travail de savant et leurs engagements partisans. Cette éthique professionnelle était d'ailleurs assez largement partagée dans les milieux académiques français, y compris par des prédécesseurs qui avaient connu ces « moments effervescents » chers à Durkheim et dont l'affaire Dreyfus apparaissait comme une sorte de modèle épuré. Aucun d'eux ne fut de ces historiens militants dont tout l'œuvre et l'enseignement finissent par être dominés par le service d'une cause ou d'un parti, au point de soumettre impérieusement l'ordre de la recherche historique à celui de la politique. L'un d'entre eux, Charles Andler, germaniste socialiste, très engagé au moment de l'Affaire, se vantait de n'avoir voulu n'être rien d'autre qu'un « irréprochable technicien » devant ses auditoires étudiants²⁶. Bien qu'elle accordât longtemps une prééminence à l'économie et au social, l'histoire des *Annales* ne fut pas « marxiste », encore moins « communiste », à moins de considérer comme tels non seulement les deux légendaires fondateurs, Bloch et Febvre, mais aussi leurs immédiats successeurs, à commencer par Fernand Braudel, interprétation qui relèverait évidemment d'une grande légèreté d'analyse. Il n'est même pas certain que les engagements d'Ernest Labrousse – quelques brèves années au sein du Parti communiste puis de plus longues au Parti socialiste – soient les plus à même de rendre compte de ces choix historiographiques²⁷. Il y eut même quelques historiens communistes, comme il y eut aussi quelques grands savants, à entretenir avec leur Parti des relations difficiles lorsque celui-ci s'aventurait à intervenir dans leur domaine de compétence, notamment aux pires heures de la guerre froide et du lyssenkisme²⁸. Le Parti communiste, s'il voulut longtemps contrôler le savoir historique pour tenter de mieux maîtriser le cours de l'histoire, n'y parvint pas toujours. Les préjugés politiques des uns et des autres pesèrent finalement peu dans l'atelier de l'historien où s'élaboraient surtout des séries et des modèles assez peu connectés aux formats proposés dans l'éventail des principaux partis et des grandes idéologies du temps.

²⁶ Charles Andler, *La Vie de Lucien Herr : 1864-1926*, Paris, Maspero, 1977 (première édition : 1932), p.120.

²⁷ Cf. Maria Novella Borghetti, *L'œuvre d'Ernest Labrousse. Genèse d'un modèle d'histoire économique*, Paris, éditions de l'école des hautes études en sciences sociales, 2005.

²⁸ Cf. Jeannine Verdès-Leroux, *Au service du Parti. Le parti communiste, les intellectuels et la culture (1944-1956)*, Paris, Fayard/éditions de Minuit, 1983.

Même dans un segment aussi sensible de la connaissance historique que le fut longtemps l'histoire de la Révolution française, le contrôle du Parti sur les historiens ne put toujours avoir l'efficacité souhaitée par ses dirigeants, comme l'atteste la relative indépendance d'esprit dont sut faire preuve Albert Soboul. Tenant bon sur les acquis de son travail de chercheur, Soboul subit quelques sévères remontrances de sa propre organisation lui reprochant ses thèses hétérodoxes au regard de la doxa historiographique du Parti qui n'admettait d'autre version que celle d'une « révolution bourgeoisie », renvoyant à plus tard le rôle révolutionnaire des classes populaires²⁹. Soboul avait pour sa part repéré d'autres acteurs dans les archives : les sans-culottes n'étaient en rien des prolétaires annonciateurs de la révolution socialiste³⁰. Les historiens communistes se considérèrent certes durablement les propriétaires d'une histoire à intense usage politique. Beaucoup oeuvrèrent à établir et à entretenir une version et une interprétation des événements développés par le discours politique de leur parti. La Révolution française était l'acte I d'une transformation du monde qu'avait ensuite achevé la révolution bolchevique. Ceux qui déviaient de cette interprétation étaient vivement rappelés à l'ordre.

Ce fut le cas demeuré célèbre de la dissidence de deux jeunes historiens tout juste sortis du Parti communiste, François Furet et Denis Richet, qui, en 1965-1966, proposèrent une histoire de la Révolution prenant des distances, d'ailleurs presque imperceptibles, avec l'historiographie savante traditionnelle dominée par la lecture communiste de l'événement³¹. Il est remarquable que, dans cet exemple bien précis, l'innovation historiographique vint plutôt du dehors du monde savant. L'ouvrage de Furet et Richet fut placé au rang de ce que les maîtres de la Sorbonne considéraient comme de la connaissance vulgaire, publié qu'il était dans une collection de « beaux livres » chez Hachette. Dans l'affrontement qui opposa dès lors les deux camps, se mêlent tout à la fois une querelle de légitimité (la Sorbonne en majesté contre l'arrogance de nouveaux entrants qui s'étaient aventureusement lancés dans la synthèse avant même d'avoir fait leurs preuves dans une thèse), une rivalité politique (communistes contre nouvelle gauche) et une divergence intellectuelle au reste assez fabriquée (le « dérapage » de la Révolution de 1789 en 1793). Reste que du côté des tenants de l'interprétation classique de la Révolution française, comme simple « révolution bourgeoise », le désaccord put se dire dans les seuls termes d'un clivage entre histoire de savants et histoire

²⁹ Frédérique Matonti, *Intellectuels communistes. Essai sur l'obéissance politique*. La Nouvelle Critique (1967-1980), Paris, La Découverte, « L'espace de l'histoire », 2005, p.257 et sq.

³⁰ Albert Soboul, *Les sans-culottes parisiens en l'an II, Mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire (1793-1794)*, Paris, Clavreuil, 1958.

³¹ François Furet et Denis Richet, *La Révolution*, Paris, Hachette, « Les grandes heures de l'histoire de France », 1965-1966.

d'essayistes. La dispute politique emprunte souvent les formes et les termes de la controverse scientifique en s'efforçant d'affaiblir le crédit scientifique de l'adversaire. Rangé dans les troupes de l'histoire universitaire hostile au coup d'éclat historiographique de Furet et Richet, l'historien Claude Mazauric s'en prit au « style » des deux auteurs où il se faisait fort de reconnaître « tout ce que les historiens contemporains doivent à *L'Express* ou aux communiqués d'*Europe n°1* – à moins que ce soit l'inverse ! »³²

L'histoire politique est riche de ce type de litiges où ce qui relève de la sphère savante et ce qui appartient au monde militant se distinguent bien mal. L'histoire militante, portée par les partis ou les structures *ad hoc* qui en sont proches comme les fondations, recourt souvent à des pratiques de recherches conventionnelles, en remédiant aux soupçons de partialité dont elles peuvent être l'objet par l'attachement de grandes figures du monde universitaire se prêtant sans mal au jeu de cette légitimation, et en mettant l'accent sur une activité documentaire sur laquelle s'appuie souvent une érudition sans faille. En ces lieux, se brouillent les frontières entre histoire savante et histoire militante parce que les deux partis trouvent leur compte dans une alliance faite d'intérêts bien compris. Reste qu'il vaut mieux dire du bien du Général de Gaulle lorsque l'on travaille dans le cadre de sa fondation éponyme et qu'il vaut mieux ne pas trop penser de mal du Parti communiste lorsque l'on souhaite collaborer avec la Fondation Gabriel Péri. Comment d'ailleurs s'en offusquer vraiment ? Les fondations ou les partis tentent évidemment d'exercer un contrôle sur l'histoire qui les concerne directement et à laquelle ces structures ont prêté leur concours d'une façon ou d'une autre.

Dans la très dense historiographie des formations politiques, celle qui concerne le communisme est particulièrement exemplaire des porosités existant entre les managements (et parfois les manipulations) de l'histoire au quotidien du politique et les travaux savants émanant de chercheurs professionnels. Les passages d'un milieu à l'autre sont souvent indiscernables, notamment dans les usages de l'explication dont on sait qu'elle frôle parfois ceux de la justification, par exemple lorsqu'il s'agit de rendre compte des épisodes les plus douloureux. L'historiographie de la Révolution française a fait ainsi grand cas de la « théorie des circonstances » à même selon ses « partisans » d'expliquer les crimes de la Terreur³³. Les interprétations et les modes de documentation visant à éclairer l'attitude du Parti communiste

³² Claude Mazauric, *Sur la Révolution française. Contributions à l'histoire de la révolution bourgeoise*, Paris, éditions sociales, 1970, p.37. Je me permets de renvoyer à Christophe Prochasson, *François Furet. Les chemins de la mélancolie*, Paris, Stock, 2013. Chapitre II : « Politiques de la Révolution française ».

³³ Cf. William Doyle, *The French Revolution : a very short introduction*, Oxford-New York, Oxford University Press, 2001.

français durant les « années sombres » sont très surdéterminées par les sensibilités politiques des historiens qui en font état. Le savoir ordinaire des « appareils idéologiques » pèse sur le travail de leurs historiens, parfois même à leur corps défendant, lorsque ces derniers s'inscrivent, par exemple, dans des problématiques nées de polémiques engendrées par les luttes politiques. Il est vrai qu'en retour ces affrontements poussent à des efforts documentaires ou réflexifs à même de nourrir l'historiographie dans son ensemble, celle que produisent les professionnels dans leurs centres de recherches, sagement appelés « laboratoires » pour mieux en garantir la qualité scientifique, comme celle que produit le discours historique du politique, fait de prises de position publiques plus ou moins correctement argumentées ou du travail de chercheurs amateurs travaillant hors de la sphère universitaire.

Il existe une autre forme de contrôle, inverse puisqu'elle active la vigilance d'historiens se présentant comme « savants », responsables d'un savoir dont les acteurs politiques useraient avec désinvolture. On pourrait évoquer, avec un brin de malice, l'application de bon élève d'un Pécuchet entreprenant de « réviser Dumas au point de vue de la science », après consultation de la Biographie Universelle : « L'auteur, dans les *Deux Diane*, se trompe de dates. Le mariage du Dauphin François eut lieu le 14 octobre 1548, et non le 20 mars 1549. Comment sait-il (voir *le Page du duc de Savoie*) que Catherine de Médicis, après la mort de son époux, voulait recommencer la guerre »³⁴...

Les dernières années n'ont pas manqué d'affaires ayant conduit des universitaires, plus ou moins dotés, à fustiger ce qu'ils considéraient comme des usages abusifs de l'histoire et des erreurs manifestes venus du monde politique. Alors même que l'historiographie se trouvait soumise à un régime d'instabilité des savoirs, des historiens, revêtant la pourpre d'un académisme de haute époque, se saisissaient de l'antique férule du maître pour fustiger ignorances, oublis voire interprétations erronées dont fourmille en effet le discours politique. Plusieurs ouvrages prirent même quelque hauteur pour analyser ces emplois et remplois du passé. Une association – le Comité de vigilance des usages publics de l'histoire (CVUH) – s'est même vouée à l'examen scrupuleux des consommations illégitimes d'histoire, entreprise sans doute plus politique que savante visant à répondre aux idées pas toujours heureuses en

³⁴ Gustave Flaubert, *Bouvard et Pécuchet* (1880), Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p.156.

matière d'emploi des références historiques de l'ancien Président de la République Nicolas Sarkozy³⁵.

Plus récemment encore, trois jeunes historiens, proches de l'extrême-gauche, ont réactualisé le titre sonore de l'essai de Paul Nizan publié dans l'entre-deux-guerres³⁶, visant en son temps les philosophes de la Sorbonne, en publiant un essai intitulé *Les historiens de garde*³⁷, s'en prenant doctement à quelques industriels de la vulgarisation historique très présents sur les chaînes de radio et de télévision. Leur accusation est à double-entrée. La première repose sur le savoir qu'affichent des professionnels face à un amateur pris en défaut de rigueur et dont le travail déborde d'ignorances ou d'approximations. Telle est la posture surplombante d'une histoire savante qui s'arroge la fonction de l'expert ou celle du professeur corrigeant la copie du cancre. La seconde est d'une tout autre nature et met en péril la première : les auteurs s'en prennent à l'idéologie sous-jacente aux analyses des auteurs ou producteurs incriminés, renvoyant notamment à leur pratique du « roman national », vecteur d'un nationalisme menaçant. Si l'on peut tout à fait concevoir que l'histoire savante peut redresser les erreurs d'une histoire ordinaire et massivement médiatisée, on résiste davantage à l'idée qu'elle peut, *sur le même plan*, « corriger » l'idéologie véhiculée par une interprétation des faits. Non seulement la « correction idéologique » ne peut avoir sa place dans un environnement démocratique où la science doit pouvoir se développer en échappant à toute espèce d'injonction de ce type mais nulle intervention d'une telle espèce n'est en mesure d'être étayée par une argumentation scientifique digne de ce nom, fondée sur des faits et des schèmes logiques indiscutables. On peut ne pas apprécier le « roman national » et l'idéologie nationaliste qui le sous-tend, on peut combattre l'un et l'autre en raison des menaces que l'on pense y pouvoir déceler ; on ne peut en rien le condamner « au nom de la science historique ».

3. Exclure : le négationnisme comme vrai faux-savoir

Dans *Les Assassins de la mémoire*, Pierre Vidal-Naquet, d'un geste fort, exclut toute possibilité d'échange scientifique avec les historiens négationnistes. Selon lui, ces derniers, en niant les faits, se retirent de la communauté savante et s'abandonnent aux caprices de l'opinion. On peut d'ailleurs noter ici tout ce qui sépare ce négationnisme historique d'un

³⁵ On trouvera une illustration de ce comportement historiographique avec le livre de Laurence de Cock, Fanny Madeline, Nicolas Offenstadt et Sophie Wahnich, *Comment Nicolas Sarkozy écrit l'histoire de France*, Marseille, Agone, 2008.

³⁶ Paul Nizan, *Les chiens de garde*, Paris, Rieder, 1932.

³⁷ William Blanc, Aurore Chéry, Christophe Naudin, *Les historiens de garde. De Lorant Deutsch à Patrick Buisson, la résurgence du roman national*, Paris, Inculte, 2013.

certain « négationnisme biologique » : « néo-darwinistes » et créationnistes s'accordent sur les faits mais s'opposent sur leur interprétation. Tout au plus, Vidal-Naquet consent-il à considérer les « assassins de la mémoire » comme des symptômes qu'il convient sans doute d'examiner comme une dérive préoccupante de l'esprit ou une tentative de rétablissement de forces politiques que l'histoire avait condamnées. Visant tout particulièrement le plus menaçant des protagonistes du négationnisme, Robert Faurisson, Vidal-Naquet affirme sans concession que le débat « est exclu parce que son mode d'argumentation – ce que j'ai appelé son utilisation de la preuve non ontologique – rend la discussion inutile. »³⁸ Au plus fort de l'affaire Faurisson, au mois de décembre 1978, le recteur chancelier de l'Université de Lyon, Marius-François Guyard, proposa à la ministre des Universités, Alice Saunier-Séité, deux réponses possibles visant à la même exclusion : le silence ou bien le ridicule « où le ferait sombrer une confrontation avec de vrais historiens (mais ceux-ci ne se déroberaient-ils pas ?) »³⁹ C'est contre cette délégitimation que se dressa Jean-Marie Le Pen, le 13 septembre 1987, au cours d'une retentissante intervention où le leader d'extrême-droite avança l'idée que les chambres à gaz constituaient un « point de détail de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale », en ajoutant : « Il y a des historiens qui débattent de ces questions ».

Les négationnistes ont pour leur part toujours affiché les plus grandes prétentions scientifiques. Beaucoup d'affaires concernent d'ailleurs le milieu universitaire, encore que les historiens spécialistes de ces questions n'y soient jamais impliqués. Les négationnistes prétendent appliquer avec le plus grand soin les règles de la méthode historique, s'en prenant même aux historiens universitaires dont ils dénoncent les trahisons et les versatilités intellectuelles. Paul Rassinier, qu'on peut considérer comme l'un des pères fondateurs du négationnisme, intellectuel déclassé dépourvu de toute reconnaissance académique (en dépit de ses ambitions, il fut instituteur et termina sa carrière d'enseignant comme professeur d'histoire en Collège d'enseignement général), n'en corrige pas moins les copies d'historiens patentés : René Rémond, accusé par lui de sous-estimer le rôle du Traité de Versailles dans le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi Ernest Labrousse ou Pierre Renouvin, tous hautes figures de la Sorbonne. La dimension strictement sociologique de cette confrontation n'est pas à négliger : elle contribue à l'éclairer du point de vue des relations établies entre deux types de savoirs. De même Rassinier s'en prend-il au recensement de Raul

³⁸ Pierre Vidal-Naquet, *Les assassins de la mémoire. « Un Eichmann de papier » et autres essais sur le révisionnisme*, Paris, La découverte, 1987, p.12.

³⁹ Henry Rousso, *Le dossier Lyon III. Le rapport sur le racisme et le négationnisme à l'université Jean-Moulin*, Paris, Fayard, 2004, p.115.

Hilberg et finit-il par conclure, lui qui n'avait pu s'insérer dans le monde universitaire : « Depuis la fin de la Guerre, il y a décidément de tout et n'importe qui dans *notre* métier »⁴⁰.

Ce respect surjoué porté à la « méthode » est suspect. Quelle « méthode historique » serait en effet à même d'unifier l'ensemble de la profession historique ? Celle édictée par Langlois et Seignobos avait depuis longtemps cessé de disposer d'une espèce de monopole. Chez les négationnistes, la « méthode historique » se réduit le plus souvent à une espèce de sens commun et d'hypercritique documentaire – qui, comme l'a montré Pierre Vidal-Naquet, en est en réalité une perversion – fait d'accumulation de contre-témoignages (souvent puisés dans la documentation nazie) mais, plus encore, appuyé sur la contestation de témoignages canoniques, surtout lorsque ceux-ci émanent de juifs, et sur des comptabilités fantasques révisant à la baisse le nombre de victimes, grâce à des recoupements captieux voire de purs mensonges et de vraies falsifications. Dans le même mouvement, les auteurs négationnistes ne manquent pas de dénoncer « faux » ou preuves obtenues sous la contrainte. A l'enseigne du fondateur, Paul Rassinier, et à celle de l'un de ses principaux auteurs, Robert Faurisson, ce dernier bien ancré dans le monde savant (mais non historien), l'historiographie négationniste oscille entre une histoire de maître d'école, accrochée à une conception appauvrie des « faits », et une critique littéraire surinterprétant textes et traces documentaires les plus ténues. Cette méthodologie présente tous les aspects de la science historique : elle n'en est que la caricature, jusqu'à en jouer l'acharnement au travail, qualité souvent prêtée à l'érudition historique. Comme le relève aussi Vidal-Naquet, « Faurisson a effectivement utilisé un nombre incalculable de journées de travail dans les archives françaises ou allemandes, à la recherche, non, comme il le prétend du vrai, mais du faux (...) »⁴¹.

Toutes les affaires négationnistes mettent au jour des épistémologies analogues. Cette déviation de la « méthode historique » dont peuvent se targuer certains professionnels repose sur un hypercriticisme, poussant à son terme la fameuse « critique » des sources, b-a-ba de l'historien de métier depuis que celui-ci s'est défini comme celui qui « allait aux archives ». Dès l'immédiat après-guerre, un peu partout en Europe, les négationnistes se sont d'abord présentés comme des sceptiques radicaux révoquant en doute les témoignages sur lesquels repose l'établissement des faits génocidaires et dénonçant en conséquence l'« exagération », le « mensonge » ou le « mythe » véhiculés par les juifs. Il convient d'ailleurs de noter que né dans de petits milieux d'extrême-droite au sortir de la guerre, le négationnisme s'est répandu

⁴⁰ Paul Rassinier, *Le véritable procès Eichmann ou les vainqueurs incorrigibles*, Paris, 2^{ème} édition, La Vieille Taupe, p.9-10 (1^{ère} édition 1962), p.93. C'est moi qui souligne.

⁴¹ Pierre Vidal-Naquet, *Les assassins de la mémoire. « Un Eichmann de papier » et autres essais sur le révisionnisme*, Paris, La découverte, 1987, p.40-41.

progressivement dans la sphère publique pour devenir une histoire ordinaire qu'une conjuration d'historiens « officiels » tentaient d'étouffer par des arguments spécieux. Cette invention d'une domination a beaucoup contribué à renforcer, dans certains milieux voire certaines nations (comme l'atteste le succès des thèses négationnistes dans le monde arabo-musulman dans les vingt dernières années), la position des négationnistes se présentant comme des victimes sacrifiées sur l'autel d'une vérité historique que l'on voulait dissimuler. L'histoire savante étant réduite à l'état d'une histoire officielle passait tout entière pour un mensonge élaboré selon les intérêts des juifs en général et de l'Etat d'Israël en particulier. On retrouve ici les mécanismes classiques relevant de l'idéologie complotiste qui s'appuient en particulier sur l'existence d'une « crypto-histoire » que les tenants de « l'histoire officielle » s'efforceraient d'occulter. Il n'est pas inutile de rappeler que la thèse d'Etat de Robert Faurisson soutenue en juin 1972 et consacrée à la « bouffonnerie de Lautréamont » versait déjà dans l'étude des « mystifications politiques ou historiques ». Dès 1961, dans la revue *Bizarre* éditée par Jean-Jacques Pauvert, le critique avait aussi publié un article dans lequel il prétendait « révéler » le sens scatologique et érotique des *Voyelles* de Rimbaud, interprétation, selon lui, soigneusement dissimulée par une tradition d'études littéraires frileuse et conformiste⁴². La rétrologie est la science la plus avancée du négationnisme.

Dans une autre affaire, où furent aux prises histoire négationniste et histoire savante, la critique des sources occupe aussi le noyau dur du conflit⁴³. Le 15 juin 1985, un ingénieur agronome à la retraite, Henri Roques, soutint une thèse en vue d'obtenir un « doctorat d'Université » à Nantes. L'intitulé de la thèse, *Les « confessions » de Kurt Gerstein. Etude comparative des différentes versions. Edition critique*, annonce une démarche commune à toutes les recherches négationnistes qui empruntent beaucoup à une science des textes légitime mais poussée jusqu'à l'absurde puisque fondée sur d'invérifiables hypothèses. L'indignation ne fut d'ailleurs pas immédiate. Ce n'est qu'un an plus tard que le négationnisme sous-jacent à la thèse de Roques fut dévoilé, comme si le respect apparent des formes scientifiques avait masqué un contenu beaucoup moins fiable. La thèse de Roques est en effet très fragile et repose sur une administration de la preuve désinvolte avec les procédures de l'histoire savante. Les références intègrent les auteurs négationnistes (Paul Rassiner, Robert Faurisson, Arthur Butz) comme des pièces maîtresses de la démonstration. L'un des objectifs explicite de Roques est d'ailleurs de contribuer à la légitimation

⁴² Robert Faurisson, « A-t-on lu Rimbaud ? », *Bizarre*, 21-22, 1961.

⁴³ Pour ce qui suit, se reporter à la mise au point précise et documentée de Henry Rousso, *Le dossier Lyon III...*, *op.cit.*, p.104 et sq.

universitaire de ce qu'il désigne comme « l'école révisionniste », présentant lors de son exposé liminaire de soutenance ce qui sépare l'historiographie négationniste de l'historiographie savante comme une simple ligne séparant deux interprétations contradictoires s'opposant dans une controverse scientifique on ne peut plus classique : « Mon second but : contribuer quelque peu à ce que l'école révisionniste, qui se consacre à mettre l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en accord avec les faits, se voie reconnaître un droit de cité dans l'Université. »⁴⁴

Le dur de la démonstration de l'impétrant est étayé sur la mise en doute des témoignages utilisés par les historiens non « révisionnistes ». Il suffit de contester un témoignage pour fragiliser l'ensemble de l'édifice. L'une des principales cibles de Faurisson fut le Journal d'Anne Franck dont la critique interne lui permit de mettre en évidence la fabrication trafiquée. Roques, après avoir mis en lumière quelques failles du témoignage classique de Gerstein, sans jamais explicitement nier l'existence des chambres à gaz, émet néanmoins les plus grandes réserves sur l'ensemble des témoins convoqués par les historiens au prétexte qu'il n'a pu lui-même les évaluer. Il dénie ainsi l'idée même de communauté scientifique au fondement de laquelle se trouve nécessairement un pacte de confiance qui permet à chacun de ses membres de ne pas reproduire systématiquement le parcours de recherche réalisé par un prédécesseur⁴⁵. Sans confiance, il n'est pas de cumulativité, même relative, possible. Cette règle majeure de la recherche historique est rompue par l'historiographie négationniste puisqu'elle présuppose l'existence d'un complot visant à tromper le plus grand nombre avec les arguments de la science. Elle est également fortement ébranlée par toute une pratique relevant de la vulgarisation, excitant les appétits d'histoire, en sollicitant les curiosités par la révélation de ce que les historiens professionnels négligeraient, occulteraient ou oublieraient. De nombreuses émissions de radio ou de télévision mettent ainsi en scène la « part d'ombre » de l'histoire (des faits ou des interprétations) en mettant à mal le pacte de confiance qui non seulement cimente une communauté savante mais fonde aussi les liens que celle-ci entretient avec ses lecteurs ordinaires.

L'intrication des enjeux scientifiques, politiques et moraux dans toutes les affaires de négationnisme ont conduit les députés à voter en juillet 1990 une loi (dite loi Gayssot) réprimant la négation « d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août

⁴⁴ *Ibid.*, p.123.

⁴⁵ *Ibid.*, p.125 *et sq.*

1945 »⁴⁶. Les controverses qui entourèrent le vote de cette loi divisèrent ceux dont la confiance dans la force légitimante de l'histoire savante était suffisante à imposer son autorité intellectuelle et ceux qu'inquiétaient les malversations intellectuelles du négationnisme fabriquant une fausse monnaie scientifique qui pouvait tout à fait se confondre avec la bonne. Selon ces derniers, le péril était grand à entrer dans un débat qui ne supposait pas les faits existants. Cette discussion-là ne relevait pas de la science mais de la seule idéologie pour ne pas dire du dérangement mental. La vertu de la loi était de placer la science historique à l'écart de discussions auxquelles elle était étrangère. Qui irait soutenir parmi les physiciens que la chute des corps soumis à la pesanteur n'est autre que le fruit d'une mauvaise perception ?

La discussion n'est pas épuisée. Elle a même été ranimée, dans un tout autre contexte et sous l'empire de tout autres combats, par des élargissements de l'application de l'esprit de la loi applicable à d'autres questions sensibles où la mémoire s'est faite particulièrement sensible : lois du 29 janvier 2001 ou du 21 mai 2001, dite « loi Taubira », la première concernant le massacre des Arméniens par l'armée turque en 1915, la seconde la traite négrière, les deux faits qualifiés de « génocide ». Il n'est pas impossible que cette « judiciarisation », dénoncée par une association rassemblant de nombreux historiens prestigieux comme « Liberté pour l'histoire », témoigne de l'érosion de l'autorité sociale et intellectuelle dont disposent désormais les historiens de profession. La pétition, à l'origine de la création de l'association, contenait un rappel à l'ordre de la bonne méthode scientifique en des termes au demeurant assez sommaires, insuffisants en tout cas à faire le départ entre une histoire savante et des pratiques ordinaires de la discipline : « L'histoire n'est pas la mémoire. L'historien dans une démarche scientifique, recueille les souvenirs des hommes, les compare entre eux, les confronte aux documents, aux objets, aux traces, et établit les faits. »⁴⁷ Le Comité de Vigilance des Usages publics de l'Histoire (CVUH), plus ancré à gauche et plus soucieux d'accorder aux travaux non académiques une part dans la production de l'histoire savante, mais association née, elle aussi, des perturbations produites par les nouvelles législations pouvant interférer dans le travail de l'historien, s'efforce de préserver la « recherche historique » des abus de la « mémoire collective » que prenait en charge la représentation nationale sous la pression de groupes de pression mémoriels.

⁴⁶ Cf. Michel Troper, « La loi Gayssot et la constitution », *Annales, sciences sociales*, 6, 1999, p.1239-1255.

⁴⁷ Cité dans Christophe Prochasson, *L'empire des émotions. Les historiens dans la mêlée*, Paris, Démopolis, 2008, p.157.

Tout se passe en effet comme si la parole du savant ne suffisait plus à attester le vrai, plus encore à fonder l'ordre de nos démocraties. Il lui faut aussi la béquille de la Justice qui, sans apporter la moindre pierre au travail de l'historien, n'en rappelle pas moins quelques grandes vérités historiques établies par lui et au fondement de sociétés démocratiques, que nul n'est en droit de remettre en cause. Dépossédé du monopole du savoir savant, l'historien d'Etat est mis en cause comme « savant officiel », triturant la vérité au profit de groupes particuliers, pour de bonnes ou de mauvaises causes. Le juge est donc venu l'épauler pour mettre un terme à un préoccupant relativisme qui conduirait à faire de l'histoire le résultat de l'accumulation de points de vue éclatés.

4. Collaborer (1) : témoins et historiens

Le premier savoir ordinaire auquel se trouvent confrontés les historiens de l'époque contemporaine est celui que compose la mémoire des témoins. La longévité grandissante des vies permet de plus en plus de connecter les historiens à un passé qu'ils ne répugnent plus à rapprocher de leur présent. Depuis trois ou quatre décennies, on souligne souvent à juste titre le développement d'une « histoire du temps présent » qui répond à cette nouvelle situation. Dans ce secteur historiographique, le savoir des historiens et la mémoire des témoins qu'on peut classer sous les espèces d'un savoir ordinaire se côtoient sous le régime de relations parfois tumultueuses, mais aussi en certaines occasions apaisées⁴⁸.

L'historiographie de la Première Guerre mondiale est un bon observatoire pour tenter de décrire un style de relations fait tout à la fois de rivalité et de complémentarité. La question s'est tôt posée, avant même que ne s'achèvent les hostilités : qui pouvait parler de la Guerre dans les termes les plus justes ? Les combattants étaient nombreux à s'élever contre certaines « paroles autorisées » qui donnaient de l'expérience guerrière une image déformée, sans rapport avec le vécu de ceux qui la faisaient, souvent d'ailleurs incapables d'en rendre compte eux-mêmes et séparés les uns des autres par des mémoires divergentes. Les retours d'expériences ne sont pas tous forgés sur le même modèle non seulement parce que les moyens culturels pour en rendre compte sont inégalement répartis mais aussi parce qu'ils s'enracinent dans des situations guerrières contrastées.

Ce fut l'ambition de Jean Norton Cru que de s'efforcer de normaliser l'expérience de la Grande Guerre en établissant un étalon correct à la mesure duquel il serait possible

⁴⁸ Cf. Henry Rousso, *La dernière catastrophe. L'histoire, le présent et le contemporain*, Paris, Gallimard, 2013.

d'évaluer la qualité des nombreux témoignages émanant des poilus. Son cas est particulièrement intéressant à retenir ici parce que, mettant son gigantesque travail de compilation au service des historiens (savants) du futur, Norton Cru prétend les délivrer de mauvais voire de faux témoins qui encombrant, selon lui, les représentations ordinaires de la Grande Guerre. Son tri vise à éliminer poncifs et erreurs que véhicule tout un savoir ordinaire sur le conflit avec lequel il lui paraît urgent que les historiens dussent rompre au plus vite. Les bons témoins sont en revanche les contributeurs les plus précieux à l'histoire des événements. Il convient de s'appuyer sur eux avec confiance.

Cru n'était en rien un historien de métier : il n'en partageait pas moins, avec un rigorisme de néophyte un certain nombre de préceptes tels que ceux formulés par Charles Seignobos et Charles-Victor Langlois dans leur célèbre manuel de 1898 en se référant à une « méthode de critique »⁴⁹. Professeur de français depuis 1912 au Williams College de Williamstown dans le Massachussets, il avait été mobilisé lors du déclenchement des hostilités. Quelle que fut sa connaissance directe du combat – « territorial », il fut souvent en premières lignes du mois d'octobre 1914 à janvier 1917 avant d'être versé dans le corps des interprètes -, il fut en mesure de conjuguer sa propre expérience avec une exigence intellectuelle visant à conquérir « surtout l'approbation des professeurs d'histoire »⁵⁰. Cru examina à la loupe 251 témoignages qu'il lut et relut et soumit à une double critique interne et externe, les confrontant à la biographie de leurs auteurs, reconstituée avec soin, et à un probabilisme ancré dans sa propre expérience de soldat. Au terme de ce travail de bénédictin, il fut à même de proposer un « classement des auteurs par ordre de valeur », un *ranking* avant la lettre, composé de six classes, allant d'une minorité (7%) de « nulle » à une autre minorité, quoique légèrement plus fournie (11%), d'« excellents ». Ce classement suscita les plus vives polémiques, non chez les historiens de métier mais parmi les auteurs concernés et au sein de l'espace public. On accusa souvent le robuste auteur de *Témoins* d'injustice, de subjectivisme ou d'une forme d'intransigeance étroite fondée sur une conception réductrice de la « vérité »⁵¹.

Quel est le bon témoignage selon Jean Norton Cru ? Celui qui, en tout premier lieu, renverse les « idées fausses sur la guerre » transmises par l'opinion commune faite de mauvaise littérature, de témoignages trompeurs et d'un savoir ordinaire rempli de clichés.

⁴⁹ Jean Norton Cru, *Témoins. Essai d'analyse et de critique des souvenirs des combattants écrits en français de 1915 à 1928*, Paris, Les Etincelles, 1929, réédité par les Presses universitaires de Nancy, avec préface et postface de Frédéric Rousseau, 2006, p.62.

⁵⁰ Jean Norton Cru, *Du témoignage*, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1967 (1^{ère} édition, 1929), p.179.

⁵¹ Cf. Frédéric Rousseau, *Le procès des témoins de la Grande Guerre. L'affaire Norton Cru*, Paris, Seuil, 2003.

Dans sa somme, *Témoins*, il en apporte plusieurs échantillons qu'il s'évertue à réfuter par le truchement d'arguments et de raisonnements étayés principalement sur sa connaissance personnelle du combat : goût naturel de l'homme pour la guerre, courage des bons soldats échappant à la peur, usage héroïque de la baïonnette, présence de « monceaux de morts » sur les champs de bataille ou spectacle de « flots de sang ». Du « Debout les morts ! » proféré par un soldat halluciné convaincu d'avoir relevé les cadavres de ses camarades tués à l'ennemi à la « tranchée des baïonnettes » où aurait été enseveli tout un groupe de soldat, Cru invalide ainsi tout un légendaire qui courrait selon lui dans les évocations du conflit alimentées par des témoignages abusant de la crédulité de ceux qui n'avaient pas combattu.

Le témoin en histoire n'a pas le même statut que le témoin en justice. Sa parole est « bien plus qu'un message informatif ». Elle possède « une réflexivité politique » et une dimension morale⁵². Le témoin convoqué par l'historien relate des faits et s'efforce de donner une signification morale à son expérience. On comprendra que l'œuvre de Jean Norton Cru puisse constituer « une page importante dans l'histoire théorique du témoignage ». Car ce « témoin de témoins » reprit à son compte le « requisit des magistrats vis-à-vis d'un témoin oculaire : faire la preuve qu'il raconte ce qu'il a vu »⁵³ en rejetant tout ce qui lui paraît l'encombrer d'accessoires inutiles : perspectives morales, messages politiques, dimensions esthétiques, tous éléments qui viennent perturber l'accès à la vérité. S'il ne fut pas le seul de son espèce à mettre en œuvre le « modèle judiciaire » du témoignage pour traiter d'un témoignage à vocation historique (les historiens de métier y recourent aussi), il fut l'un des plus systématique à l'appliquer aux témoins de la Grande Guerre. Au point que l'œuvre de Norton Cru est souvent encore intégrée à la bibliographie normale des historiens du conflit qui font de cet hypercritique un modèle à suivre auquel il convient de se référer avec confiance.

La proximité était grande entre les choix de méthode de Norton Cru et ceux des historiens de métier dont il était le contemporain. Dans l'univers de l'histoire professionnelle, que Jean Norton Cru était bien loin d'ignorer sans toutefois y participer, la *Revue historique* qui, à l'encontre de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* et de la *Revue de Synthèse*, n'avait pas interrompu ses livraisons durant la guerre. Dans son numéro d'avril 1915, une rubrique « Histoire de la guerre » fut ouverte. Elle accueillit de très

⁵² Renaud Dulong, *Le Témoin oculaire. Les Conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Editions de l'École des hautes études en sciences sociales, p.16. Se reporter aussi à Michael Pollack (avec Nathalie Heinich), « Le témoignage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin 1986 ainsi qu'à Annette Wiewiorka, *L'Ere du témoin*, Paris, Plon, 1998. Cf. Christophe Prochasson, *14-18 Retours d'expérience*, Paris, Tallandier, 2008, p.172-192.

⁵³ Renaud Dulong, *Le Témoin oculaire...*, *op.cit.*, p.74.

nombreuses recensions de témoignages. Elle disparut progressivement au cours de l'année 1921. Le « bon témoin » y présente des qualités proches de celles que Norton Cru mettait en avant : la sobriété et la méfiance pour les abus d'effets littéraires, une esthétique de la mesure (« on y admire une langue saine et châtiée, qui ne dédaigne pas le trait, qui sait être forte sans aucune déclamation »⁵⁴), la minutie de l'information (« Il est dommage seulement que les noms de lieux aient été presque partout supprimés ; il ne nous est pas possible le plus souvent de deviner quel fut le théâtre de ces exploits »⁵⁵), l'expérience directe de la guerre (« Le récit est alerte ; il fait souvent frémir. Ce sont des impressions vécues, document précieux pour l'historien futur de cette guerre. »⁵⁶) Il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre de cette grille sur des cas concrets n'aboutit pas toujours aux mêmes résultats.

Ainsi en va-t-il par exemple lorsqu'il s'agit de traiter des légendes. Les différentes expériences de la guerre ne suffisent pas à l'explication des divergences entre les historiens de la *Revue historique* et Norton Cru. Si ce dernier n'ignore pas ce que les légendes peuvent révéler de la psychologie du soldat, il se fixe d'abord pour tâche d'en dénoncer l'imposture. Le récit du Lieutenant Péricard, qui fit de « Debout les morts ! » la manifestation même de l'existence d'une communauté des soldats par-delà la mort, est jugé avec la plus grande sévérité par Norton Cru. Il s'en prend à son invraisemblance et, plus encore, s'irrite de la multiplicité des versions concernant un événement devenu mythique, né de la cervelle fantasque d'un combattant mythomane : des soldats morts auraient sauvé Péricard d'une mort certaine. La *Revue historique* réagit différemment, plus froidement, plus analytiquement, avec plus de distance que le pouvait non pas seulement un ancien combattant mais aussi un historien amateur : « Ce qui nous intéresse, plus que le détail du fait, c'est l'état d'âme d'où le cri a jailli. M. Péricard nous en donne une analyse qu'on ne saurait souhaiter plus complète ; c'est un véritable document dont s'enrichit la psychologie du combattant. »⁵⁷ Dans un article resté célèbre publié en 1921, Marc Bloch se montre plus fidèle au programme esquissé ici qu'à la démarche de redresseur d'erreurs adoptée par Cru⁵⁸.

⁵⁴ *Revue historique*, novembre-décembre 1915, p.175.

⁵⁵ Recension de *1914-1915. La vie de guerre contée par les soldats*. Lettres recueillies et publiées par Charles Foley, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1915 (*ibid.*, p.173).

⁵⁶ Recension de *La victoire en Lorraine. Carnet d'un officier de dragons*. Premier fascicule d'une nouvelle collection intitulée « La Guerre, les récits des témoins », Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1915 (*ibid.*, p.174).

⁵⁷ Recension de Jacques Péricard, *Debout les morts ! Souvenirs et impression d'un soldat de la grande guerre*. II. *Pâques rouges*, Paris, Payot, 1918 (*Revue historique*, septembre-octobre 1918, p.149 ; cf. Jean Norton Cru, *Témoins...*, *op.cit.*, p.378-383).

⁵⁸ Marc Bloch, « Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre », *Revue de synthèse*, t. XXXIII, 97-99, 1921, p. 21 repris dans Marc Bloch, *Ecrits de guerre, 1914-1918*, Paris, Colin, 1997. Edités par Etienne Bloch, avec une introduction de Stéphane Audoin-Rouzeau.

Grâce à Norton Cru s'ouvre aussi un volet réflexif qui a beaucoup retenu certains historiens au cours de la dernière décennie : quel lien entre l'enquête de l'historien et celle du magistrat ou du policier ? Quelle relation entre le « savoir ordinaire » du juge et le « savoir savant » de l'historien. La question a déjà surgi au sujet du négationnisme. On a pu déduire d'une apparente communauté de méthode et d'esprit une collaboration possible. Celle-ci est en réalité beaucoup plus problématique que ne le laissent supposer des rapprochements opérés avec trop de superficialité.

5. Collaborer (2) : juges et historiens

Face à la convocation par la Justice d'historiens professionnels comme témoins ou comme experts, les critiques n'ont pas manqué, notamment à l'occasion de plusieurs grands procès visant des responsables politiques et militaires accusés de « crimes contre l'humanité » durant la Seconde guerre mondiale. Non seulement l'idée d'un « présent perpétuel » contenue dans la notion d'imprescriptibilité est étrangère à l'historien soucieux de respecter l'ordre des temporalités et des contextes historiques mais encore la base du raisonnement du juge – l'imputation personnelle d'une responsabilité – est en contradiction avec le réflexe intellectuel le plus commun des historiens (et des sciences sociales) : l'insertion des individus dans des collectifs et des systèmes de contraintes qui pèsent sur eux. Autrement dit s'affrontent ici deux théories de l'action, la première, qu'on pourrait qualifier d'ordinaire tant elle domine l'appréciation sans indulgence que chacun (le juge compris) porte immédiatement sur l'action d'autrui, perçu comme libre et soumis à sa seule volonté et une seconde, plus élaborée, donc plus complexe et distanciée, reposant sur l'idée que l'individu se trouve dans la dépendance de forces qu'il ne maîtrise pas. C'est à ce titre que plusieurs historiens s'émurent du rôle que les juges souhaitèrent faire jouer aux historiens dans de tels procès qui imposent, de surcroît, des rituels et des grilles de questions simplifiées auxquelles il convient de répondre le plus souvent par oui ou par non, en contradiction donc avec les modalités du travail nuancé des historiens. Une telle relation à la certitude est d'ailleurs peut-être l'un des points de différence majeurs qui, dans les sciences humaines et sociales, pourrait permettre de distinguer savoirs savants et savoirs ordinaires. Les premiers accumulent les informations et les points de vue pour mieux cerner le chatoiement de la réalité, quand les seconds tranchent dans le vif, en conséquence la mutilent au risque de la faire périr. C'est ce que l'on ressent parfois à la lecture des analyses de Norton Cru, qui s'est lui-même institué en juge des témoins de la

Grande Guerre. Il valide ou récuse le témoignage selon qu'il affirme qu'ils sont « vrais » ou « faux ». Son système d'évaluation ignore la demi-teinte.

Le savoir auquel aspire le juge est ordinaire en ce qu'il se veut *réaliste*. Il s'efforce de connaître, selon la vieille formule de Ranke « ce qui s'est réellement passé » (*wie es eigentlich gewesen*), à la manière de ces « reconstitutionnalistes », organisés en associations, qui souhaitent restituer le passé « dans tous ses détails », en creusant des tranchées pour y vivre comme les poilus, en revêtant une armure pour évaluer l'embarras du chevalier engagé dans un combat ou en dégustant un repas médiéval pour apprécier des saveurs oubliées. Ces entreprises quasi borgesiennes, comparables à la mémorable carte à l'échelle 1, n'ont cessé de s'affirmer dans les dernières années, comme l'atteste aussi le mouvement croissant des jeux de rôle⁵⁹ se référant à l'histoire. Elles accompagnent paradoxalement un « présentisme » écrasant le passé sous le poids d'un présent envahissant. Le savant est, pour sa part, beaucoup plus nominaliste, en tout cas moins ambitieux. Il sait, à l'inverse de cette quête ordinaire d'une histoire vivante, qu'il n'est pas en mesure de restituer le passé en son entier, encore moins de le faire « revivre », si l'on s'en tient au premier sens accordé à ce terme, celui de la renaissance et du retour à la vie⁶⁰. L'histoire savante est « froide » en ce qu'elle connaît cette limite absolue. La reconstitution des faits, telle qu'elle est menée par l'historien, est réalisée sur une base discontinue d'indices fragmentés, rassemblés sous l'empire d'une interprétation sous-jacente et de préjugés, interdisant le rétablissement d'une trame sans accroc, réplique exacte de la « vie » ou de « ce qui s'est passé ». Toutes les tentatives de réanimation réduisent le traitement du passé soit au divertissement soit à l'idéologie, parfois même aux deux comme on est en mesure de l'observer, par exemple, dans le cas des spectacles historiques du Puy du Fou, en Vendée, où est évoquée la partie la plus épique de l'odyssée contre-révolutionnaire. Si l'historien est un témoin, il n'a pas vu grand-chose et son savoir s'appuie sur nombre de conjectures. Il est donc en complet décalage avec ce fantasme ordinaire qui fait de lui un demiurge prêt à redonner vie à un passé enfoui et devenu inatteignable. Voici pourquoi le juge ne peut pas vraiment compter sur lui s'il le sollicite pour le seul établissement des faits.

On pourrait, comme le fait Yann Thomas, invoquer bien d'autres différences entre les opérations intellectuelles du juge et celles de l'historien, même si les rapports entre histoire et droit « ont toujours été très étroits »⁶¹. L'un et l'autre n'ont pas recours aux mêmes modalités

⁵⁹ Cf. Olivier Caïra, *Définir la fiction. Du roman au jeu d'échecs*, Paris, éditions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2011.

⁶⁰ Cf. Frédéric Worms, *Revivre. Eprouver nos blessures et nos ressources*, Paris, Flammarion, 2012.

⁶¹ Carlo Ginzburg, *Le juge et l'historien. Considération en marge du procès Sofri*, Lagrasse, Verdier, 1997 (première édition italienne : 1991), p.16. Le même auteur ne manque pas de noter un peu plus loin que « si l'on

de l'administration de la preuve (l'historien est d'ailleurs rarement en situation d'apporter des « preuves » au sens juridique du terme : il œuvre plutôt à la reconstruction d'un ensemble de faits documentés par des traces pour lesquels il propose une interprétation argumentée). Ils ne partagent pas une conception identique de la vérité ni de la factualité et diffèrent plus encore sur la conception même du temps. Le juge suppose souvent un temps immobile (il n'est que de songer à la loi d'imprescriptibilité) quand l'historien travaille avec des temporalités emboîtées et un flux temporel toujours en mouvement. Sur ces différents points, Thomas a délivré plusieurs commentaires en soulignant les écarts entre les deux logiques aux commandes, démarches visant des objectifs différents.

Il soutient dans le même temps qu'au cours du procès nul reniement épistémologique n'est réclamé aux historiens sollicités par le juge. A l'inverse du jury qu'ils viennent éclairer, ces derniers n'ont aucune décision à prendre : soustraits « à l'impératif de la décision, ils sont admis à exprimer un doute, à nuancer, voire à suspendre leurs conclusions. Bref, à laisser le soin de trancher à l'autorité compétente. »⁶² Yann Thomas rappelle que le Code de procédure pénal accorde toute sa place, dans la phase inquisitoire, aux éléments les plus contradictoires, mouvants ou incertains, pourvu qu'ils soient en relation avec l'acte d'accusation. A ce stade, qui précède le jugement décisif, le débat est ouvert d'une façon presque illimitée. Le savant, ses scrupules, ses doutes et même son raffinement scientifique ne peuvent s'en trouver exclus.

Il est notable qu'aucun des historiens ayant accepté de déposer aux procès Barbie, Touvier ou Papon n'a été arrêté dans son élan. Convoqués comme simples « témoins » (ce qui au demeurant pose d'autres problèmes dans la mesure où l'historien n'a pas une connaissance directe des faits qu'il relate et analyse), ces professionnels du savoir historique n'ont pas été appelés pour qualifier des faits. S'ils s'étaient pliés à cet exercice, ils auraient alors en effet outrageusement franchi les limites de leur compétence et entraîné la confusion entre deux types de relations au savoir historique.

Il est vrai aussi que, comme le note Yann Thomas, les « brouillages sont faciles, inévitables peut-être »⁶³, en raison même de la porosité des styles de savoirs. Ne parle-t-on pas d'ailleurs du « tribunal de l'histoire », métaphore qu'il convient ici de prendre avec quelque sérieux. De manière souvent subreptice, l'historien se mue en juge et le juge se mêle de méthode historique, comme lors de l'affaire Bernard Lewis, le tribunal de Paris reprochant

examine la façon dont les uns et les autres travaillent et ont travaillé par le passé, on découvre une divergence profonde. »(p.109)

⁶² Yann Thomas, *Les opérations du droit*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales/Gallimard/Le Seuil, 2011, p.258.

⁶³ *Ibid.*, p.264.

à ce dernier de n'avoir pas tenu compte d'une partie de la documentation attestant l'existence du génocide arménien des années 1915-1916. Cette intrication porte en elle de graves inconvénients surtout pour l'historien : « Pour échapper au casse-tête d'avoir à se prononcer sur la vérité historique, constate encore Yann Thomas, les juges s'abandonnent à définir le métier d'historien. (...) Et on leur sut gré de se contenter de légiférer sur la discipline, sur sa déontologie, sur sa méthodologie. Il n'est pas sûr qu'un tel marché ne soit pas pour l'historien un marché de dupes. »⁶⁴ Ni expert – car le savoir historien ne se réduit pas à celui d'un spécialiste de balistique, d'un chimiste ni même d'un médecin légiste en ce qu'il comprend toujours une part herméneutique et qu'il en appelle à un « contexte », notion indéfinie dont le juge n'est guère familier⁶⁵ – ni témoin, l'historien a du mal à trouver sa place dans l'enceinte du tribunal dont pourtant il ne peut être exclu car en certaines circonstances, le juge a besoin de son savoir et de ses méthodes. Ainsi, dans le cas singulier des crimes contre l'humanité dont l'imprescriptibilité « rend tout un chacun le possible témoin d'un temps qui lui est présent, l'historien peut toujours, pour assister le juge en sa mission d'historien, être un témoin mieux informé que les autres »⁶⁶.

Quatre ordres de raisons expliquent les porosités qui, chez les historiens, marquent les relations entre savoirs ordinaires et savoirs savants et pèsent sur les relations que les uns entretiennent avec les autres. Le premier tient à la proximité des langages mobilisés. Plus qu'en d'autres sciences sociales, les historiens recourent à une langue naturelle. Non formalisé et peu conceptualisé par eux-mêmes, le langage des historiens empruntent au langage courant lexicale et grammaticale. Plus que d'autres sciences sociales, l'histoire peine à se dégager des schèmes communs de description et de raisonnement. Preuve en est, même chez les meilleurs d'entre eux, l'usage incontrôlé des tropes, en particulier des métaphores. D'où à l'inverse certaines raideurs terminologiques qui dessinent le périmètre d'une histoire apparemment scientifique. Il est un autre ordre de raisons qui tient au statut intellectuel de la discipline elle-même. L'histoire n'est pas seulement la science sociale du passé, voire celle du temps. Il est devenu banal de dire qu'elle est aussi un point de vue sur le présent dont elle se

⁶⁴ *Ibid.*, p.266.

⁶⁵ Cf. Carlo Ginzburg qui propose la définition historique du contexte dans les termes suivants qui ne peuvent être retenus par le juge : « Le contexte, entendu comme lieu de possibilités historiquement déterminés, sert donc à combler ce que les documents ne nous disent pas sur la vie d'une personne. Mais il s'agit là d'éventualités, pas de conséquences nécessaires ; de conjectures, pas de faits avérés. » (Carlo Ginzburg, *Le juge et l'historien...*, *op.cit.*, p.116)

⁶⁶ Yann Thomas, *Les opérations du droit*, *op.cit.*, p.280. Pour une réflexion plus générale sur les relations entre histoire, droit et politique, se reporter à Marc Olivier Baruch, *Des lois indignes ? Les historiens, la politique et le droit*, Paris, Tallandier, 2013.

nourrit avec plus ou moins de discrétion. En ce sens, elle est aussi une science morale et politique, qualification avec laquelle s'accordent un rôle spécifique et des responsabilités particulières. Ce qui conduit à envisager un troisième ordre de raison : la variété des statuts et de profession des « historiens » et donc la concurrence mais aussi parfois, inversement, la complémentarité entre les différents producteurs d'histoire qui sont aussi des agents sociaux et parfois politiques. Il ne suffit donc pas d'établir la supériorité « scientifique » d'un savoir sur l'autre par une voie autoritaire devenue inacceptable dans nos sociétés démocratisées ; mieux vaut réfléchir au type de relations qui s'instaurent entre plusieurs types de savoirs dans un moment situé pour en mieux éclairer les conditions de production afin d'en dégager, le cas échéant, les erreurs, les malfaçons ou les impostures. C'est la ligne de conduite que s'efforcent de suivre toutes les formes d'histoire critique, au sein des communautés professionnelles comme en dehors d'elles. Enfin, si les historiens continuent d'entretenir avec la factualité des relations privilégiées (la communauté historienne savante se rassemble autour d'un corpus de faits incontestables) – quoique certaines tendances récentes de l'histoire savante en disent -, ils n'en recourent pas moins à de larges pans d'interprétation afin de relier les faits entre eux ou pour combler les interstices laissés par les inévitables ruptures documentaires. Or la « bonne » interprétation est toujours soumise à une lecture qui peut s'élaborer hors des sentiers de l'histoire savante.

Christophe Prochasson
EHESS-CESPRA-TEPSIS